

Société de
Commissariat
aux Comptes

2 rue Briant I^{er}
44110 CHATEAUBRIANT
Tél : 02 40 81 03 15
Fax : 02 40 28 32 01

**ASSOCIATION POUR LE LOGEMENT DES JEUNES AU PAYS DE
CHATEAUBRIANT**

Association Loi 1901

30, Rue de la Libération

44110 CHATEAUBRIANT

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

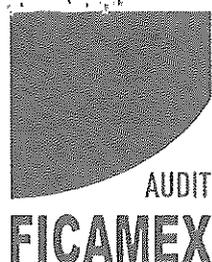
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

SOMMAIRE

Pages

* RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	1 à 3
* BILAN	4 & 5
* COMPTE DE RESULTAT	6 & 7
* ANNEXE COMPTABLE	8 à 19





Société de
Commissariat
aux Comptes

2 rue Briant 1^{er}
44110 CHATEAUBRIANT
Tél : 02 40 01 03 15
Fax : 02 40 28 32 01

à l'Association Pour le Logement
des Jeunes au pays de Châteaubriant
30, Rue de la Libération
44110 CHATEAUBRIANT

**Objet : Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31.12.2021**

Aux Sociétaires,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION POUR LE LOGEMENT DES JEUNES AU PAYS DE CHATEAUBRIANT relatif à l'exercice clos le 31.12.2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code déontologique de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01.01.2021 à la date d'émission de notre rapport.

II. Justifications des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le rattachement des subventions à l'exercice.

Nous n'avons de remarques particulières.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

III. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

IV. Responsabilités de la direction chargée de l'établissement des comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

V. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé,

influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Châteaubriant

le 05 mai 2022

Jean-Paul YVRENOGÉAU

Commissaire aux Comptes

1 - BILAN



ASSOC ALJC HABITAT JEUNES

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2021				31/12/2020	
	(12 mois)				(12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 945	2 945				
Immobilisations corporelles						
. Terrains	4 770		4 770	1,01	4 770	1,09
. Constructions	27 323	2 053	25 270	5,36	26 636	6,10
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	2 746	2 525	220	0,05	313	0,07
. Autres immobilisations corporelles	210 646	147 994	62 652	13,30	60 362	13,02
Immobilisations financières						
. Autres	3 194		3 194	0,68	3 119	0,71
TOTAL (I)	251 623	155 517	96 106	20,40	95 200	21,80
ACTIF CIRCULANT						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	42 928	13 891	29 036	6,16	29 736	6,81
. Autres	13 812		13 812	2,93	9 087	2,08
Valeurs mobilières de placement	110 990		110 990	23,56	110 990	25,42
Disponibilités	218 134		218 134	46,30	188 542	43,18
Charges constatées d'avance	3 101		3 101	0,66	3 080	0,71
TOTAL (II)	388 963	13 891	375 072	79,60	341 435	78,20
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	640 587	169 408	471 179	100,00	436 635	100,00



ASSOC ALJC HABITAT JEUNES

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres complémentaires	97 584	20,71	97 004	22,22
Fonds propres avec droit de reprise				
Réserves				
. Réserves pour projet de l'entité	85 000	18,04	50 000	11,45
Excédent ou déficit de l'exercice	42 246	8,97	35 580	8,15
Situation nette (sous total)	224 830	47,72	182 584	41,82
Subventions d'investissement	151 782	32,21	152 497	34,93
TOTAL (I)	376 612	79,93	335 081	76,74
FONDS REPORTES ET DEDIES				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour charges	8 545	1,81	22 545	5,16
TOTAL (III)	8 545	1,81	22 545	5,16
DETTES				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	761	0,16		
Emprunts et dettes financières diverses	17 732	3,76	18 326	4,20
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 287	7,49	31 733	7,27
Dettes fiscales et sociales	29 975	6,36	28 950	6,63
Autres dettes	417	0,09		
Produits constatés d'avance	1 850	0,39		
TOTAL (IV)	86 021	18,26	79 009	18,09
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	471 179	100,00	436 635	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				



2 – COMPTE DE RESULTAT



ASSOC ALJC HABITAT JEUNES

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%
	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:							
Cotisations	1 630		1 838		-208	-11,31	
Ventes de biens et services							
- Ventes de prestations de services	307 164		273 287		33 877	12,40	
- dont parrainages			1 250		-1 250	-100,00	
Produits de tiers financeurs							
- Concours publics et subventions d'exploitation	180 550		178 051		2 499	1,40	
- Ressources liées à la générosité du public							
- Contributions financières	3 896		2 540		1 356	53,39	
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	20 013		16 452		3 561	21,64	
Autres produits	7 325		7 495		-170	2,26	
Total des produits d'exploitation (I)	520 577		479 662		40 915	8,53	
CHARGES D'EXPLOITATION:							
Autres achats et charges externes	227 460		213 656		13 804	6,46	
Impôts, taxes et versements assimilés	3 978		3 464		514	14,84	
Salaires et traitements	164 360		146 406		17 954	12,26	
Charges sociales	59 657		53 309		6 348	11,91	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	15 722		8 031		7 691	95,77	
Dotations aux provisions			3 368		-3 368	-100,00	
Autres charges	7 838		17 325		-9 487	-54,75	
Total des charges d'exploitation (II)	479 015		445 559		33 456	7,53	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	41 563		34 103		7 460	21,87	
PRODUITS FINANCIERS:							
Autres intérêts et produits assimilés	559		1 637		-1 078	-65,84	
Total des produits financiers (III)	559		1 637		-1 078	-65,84	
CHARGES FINANCIÈRES:							
Intérêts et charges assimilées	1				1	N/S	
Total des charges financières (IV)	1				1	N/S	
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	559		1 637		-1 078	-65,84	
RESULTAT COURANT avant Impôts (I - II + III - IV)	42 121		35 740		6 381	17,85	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:							
Sur opérations de gestion	465				465	N/S	
Sur opérations en capital	714		886		-172	-19,40	
Total des produits exceptionnels (V)	1 180		886		294	24,92	
CHARGES EXCEPTIONNELLES:							
Sur opérations de gestion	1 055		1 047		8	0,76	
Total des charges exceptionnelles (VI)	1 055		1 047		8	0,76	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	125		-160		285	178,13	



ASSOC ALJC HABITAT JEUNES

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
Total des produits (I + III + V)	522 316	482 186	40 130	8,32
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	480 070	446 606	33 464	7,49
EXCEDENT OU DEFICIT	42 246	35 580	6 666	18,74
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat		10 700		
TOTAL		10 700		
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole		10 700		
TOTAL		10 700		



3 – ANNEXE LEGALE



ASSOC ALJC HABITAT JEUNES

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

Préambule

L'association ALJC HABITAT JEUNES a pour objectif :

- Favoriser l'insertion des jeunes par le logement dans la cité et dans la société
- Permettre, à chaque jeune, un développement personnel. Il doit pouvoir :
 - * mener à bien sa formation,
 - * développer son autonomie
 - * s'insérer socialement et professionnellement
- Développer les relations et l'entraide entre les jeunes

Les moyens de l'association :

- Gérer :
 - * Le FJT, situé rue de la Libération à CHATEAUBRIANT
 - * Le foyer soleil, rue Brantly à CHATEAUBRIANT
 - * Tous autres dispositifs de logements pour jeunes, facilitant leur insertion professionnelle et sociale,
 - * toute structure s'inscrivant dans les objectifs indiqués
- Organiser toutes manifestations se rapportant aux objectifs de l'Association

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 471 178,51 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 42 246,10 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 20/04/2022 par les dirigeants.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.



ASSOC ALJC HABITAT JEUNES

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

1.0.1 - Sans impact sur l'activité de l'entreprise

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts significatifs sur notre présent exercice.



ASSOC ALJC HABITAT JEUNES

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :



ASSOC ALJC HABITAT JEUNES

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

La Caisse d'Allocation Familiale de Loire Atlantique a accordé à l' A.L.J.C. (Association pour le Logement des Jeunes à Chateaubriant) une aide financière comprenant un prêt de 91.469,41 euros et une subvention de 91.469,41 euros destinés à contribuer au financement de la construction d'un foyer de jeunes travailleurs ainsi qu'à l'acquisition de mobilier et de matériel.

En vertu d'une convention de location du 13 septembre 1996, l'O.P.A.C. de Loire Atlantique a donné à bail à l'A.L.J.C. les locaux sis à Chateaubriant moyennant un loyer annuel calculé sur la base du prix de revient et du financement définitif de l'opération, intégrant par conséquent le reversement de l'aide financière de la CAF exposé ci-dessus. Ce contrat de location prévoit une durée de 12 ans commençant à courir le 1er septembre 1997 pour se terminer le 30 juin 2009. Le bail est renouvelé par tacite reconduction par période de trois ans.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation. Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	01 ans
Construction	20 ans
Matériel et outillage	de 05 à 07 ans
Agencements, aménagements, installations	de 05 à 07 ans
Matériel de transport	03 ans
Matériel de bureau et informatiques	de 03 à 05 ans
Mobilier	de 05 à 07 ans
Mobilier hébergement	de 03 à 07 ans



ASSOC ALJC HABITAT JEUNES

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.3 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.4 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.3 - Changement de méthode d'évaluation et de présentation

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.



ASSOC ALJC HABITAT JEUNES

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Immobilisations :**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 945			2 945
Immobilisations corporelles	230 707	14 778		245 484
Immobilisations financières	3 119	75		3 194
TOTAL	236 771	14 853		251 623

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	2 945			2 945
TOTAL I	2 945			2 945
Terrains				
Constructions				
sur sol propres	687	1 366		2 053
sur sol d'autrui				
inst. générale, agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels	2 433	93		2 525
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers	36 199	3 133		39 331
Matériel de transport		467		467
Matériel de bureau et informatique	99 307	8 888		108 195
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	138 626	13 946		152 572
TOTAL GENERAL (I+II)	141 571	13 946		155 517

3.3 - Eléments constitutifs du fond commercial**3.4 - Etat des créances et charges constatées d'avance**

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	3 194		3 194
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	42 927	42 927	
Autres créances	13 812	13 812	
Charges constatées d'avance	3 101	3 101	
TOTAL	63 033	59 839	3 194



ASSOC ALJC HABITAT JEUNES

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.5 - Etat des produits à recevoir**

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	459
Subventions / financements	
Autres produits à recevoir	13 812
TOTAL	14 271

3.6 - Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	16 438	1 776	4 323	13 891
Comptes financiers				
TOTAL	16 438	1 776	4 323	13 891



ASSOC ALJC HABITAT JEUNES

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	97 004	580			97 584
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	50 000	35 000			85 000
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	35 580	-35 580	42 246		42 246
Dont générosité du public					
Situation nette	182 584		42 246		224 830
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	152 497			714	151 782
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	335 081		42 246	714	376 612
TOTAL dont générosité du public					



ASSOC ALJC HABITAT JEUNES

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.3 - Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement Amortissements dérogatoires Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pensions et obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretiens et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	22 545		14 000	8 545
TOTAL II	22 545		14 000	8 545
TOTAL GENERAL (I+II)	22 545		14 000	8 545
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles			14 000	

4.4 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	761	761		
Dettes financières diverses	17 732	17 732		
Fournisseurs	35 287	35 287		
Dettes fiscales & sociales	29 975	29 975		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	417	417		
Produits constatés d'avance	1 850	1 850		
TOTAL	86 021	86 021		

4.5 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	9 128
Dettes fiscales & sociales	15 594
Autres dettes	
TOTAL	24 722



ASSOC ALJC HABITAT JEUNES

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

5 - Notes sur le compte de résultat**5.1 - Subventions d'exploitation**

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
DEPARTEMENT	C SOCIAL LOG	44 748	44 748			
DDETS	BERGT JEUNE	20 000	20 000			
DDETS	GEM TEMPORI	10 243	10 243			
CAF LOIRE AT	CTIONNEMEN	33 100	33 100			
CAF LOIRE AT	EST SERVICES		26 117	8 700		
FONJEP	COHESION	3 582	3 582			
COMCOM CHA	CTIONNEMEN	32 000	32 000			
ETAT	DE EMPLOI JEU		1 967			
TOTAL		143 673	171 757	8 700		

Eléments significatifs ou importants



ASSOC ALJC HABITAT JEUNES

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en Euro

6 - Autres informations**6.1 - Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés**

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 8.545 E.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur:

- le salaire en fin de carrière
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite : 63 ans
- le taux de rotation du personnel : lente
- le taux moyen d'augmentation des salaires
- le taux d'actualisation retenu : 2 %
- le taux moyen des charges sociales : 40 %

6.2 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	1	
Non Cadres	5	
TOTAL	6	0

6.3 - Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 6.384 E.

